

Wellington, il n'avait donc que quarante-six ans quand il fut envoyé à Sainte-Hélène. Ses chances de vie étaient aussi bonnes que celles du duc qui vécut jusqu'en 1852. L'ordre donné en avril 1816 d'empêcher la navigation libre dans une partie de l'Atlantique seul aurait pu alors être mis en force pendant une période de trente-six ans, sinon plus ! Mais dans ce cas, cela ne dura que cinq ans, ce qui était déjà assez long. Napoléon mourut en 1821, il y a eu de cela soixante et onze ans le cinq mai dernier.

* * Voici le texte même du fameux statut auquel je fais allusion :

"Section 4.—*Et de plus il est décrété* : Qu'il est et qu'il peut être légal pour le gouverneur, ou en son absence pour le député-gouverneur de la dite île Sainte-Hélène, et cela par toutes les manières et par tous les moyens possibles, d'empêcher et de détourner tout vaisseau, navire ou embarcation, de se radouber, de trafiquer ou d'attirer sur la dite île, ou d'avoir aucune communication avec la dite île ; d'empêcher et de détourner toute personne ou personnes de prendre terre sur la dite île, en débarquant de tel vaisseau, navire ou embarcation, et de s'emparer et de retenir toute ou toutes personnes qui descendront des dits navires dans la dite île ; et tout vaisseau, navire ou embarcation (hors les exceptions ci-dessus) qui se rendront ou toucheront à la dite île, ou qui seront trouvés à croiser en dehors de huit lieues de la côte d'icelle, et qui sont ou pourront appartenir en tout ou en partie à un sujet ou à des sujets de Sa Majesté ou à une personne ou à des personnes devant allégeance à Sa Majesté, seront et sont par les présentes déclarés confisqués au nom de Sa Majesté, et seront ou pourront être détenus, saisis, retenus et menés en Angleterre ; ils seront et pourront être poursuivis par le procureur-général de Sa Majesté dans aucune des cours de records à Westminster, de telle manière et forme que les vaisseaux, navires ou embarcations auront été saisis, retenus et poursuivis pour violation de navigation, en des lois de douane du pays ; et l'action ou sujet de l'offense pour laquelle tel vaisseau, navire ou embarcation sera poursuivi, peut être intentée et peut être servie comme si elle avait été faite et commise dans le comté de Middlesex ; et si aucun vaisseau, navire ou embarcation n'appartenant pas en tout ou en partie à une personne ou à des personnes sujette ou sujettes de ou devant allégeance à Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs, viennent toucher, trafiquer ou atterrir sur la dite île de Ste-Hélène, ou sont trouvés croisant en dedans de huit lieues de la dite côte, qu'ils ne quittent pas la dite île ou la dite côte, quand et aussitôt que le maître ou toute autre personne ayant la charge et le commandement d'iceux sera commandé de ce faire par le gouverneur ou par le lieutenant-gouverneur de la dite île, pour le temps présent ou par le commandant des Forces navales ou militaires de Sa Majesté stationnées auprès ou dans l'île pour le temps présent (à moins d'un cas inévitable de grosses avaries ou de gros temps) tel navire ou vaisseau sera sensé être confisqué et sera et pourra être saisi, retenu et poursuivi de la même manière qu'il a été décrété ci-dessus au sujet des vaisseaux, navires ou embarcations appartenant à aucun sujet de Sa Majesté."

Ouf !

Pauvre empereur, cher Grand Homme : Waterloo ne te suffisait pas. Il était décrété que tu devais mourir des suites d'une phrase statutaire anglaise longue de cinquante-quatre lignes !

* * Puisque nous causons de l'empereur, rappelés de lui un souvenir que je ne crois pas assez connu. A soixante-huit ans de distance, cet admirable génie avait entrevu et pressenti l'épouvantable journée de Sedan.

Lisez plutôt :

AU GÉNÉRAL BERTHIER

Saint-Cloud, 12 fructidor an XI.
30 août 1803.

Ne pourrait-on point DÉMOLIR LES FORTIFICATIONS DE SEDAN ?—Luxembourg le couvre : Mézières et Montmédy, avec quelques réparations, sont suffisants pour arrêter

une avant-garde, qui voudrait, par la droite ou la gauche, passer la Meuse et entrer en Champagne. D'ailleurs, on ne peut se dissimuler qu'il faudrait des millions pour réparer Sedan, qu'LE SYSTÈME EN EST EXTRÊMEMENT VICIEUX et que, si l'ennemi était en mesure d'y arriver, IL S'EN EMPARERAIT FACILEMENT. Nous perdrons une garnison, une artillerie nombreuse et cette prise ferait UN TRÈS MAUVAIS EFFET MORAL, par l'opinion d'avoir perdu une place DEPUIS LONGTEMPS CONNUE.

Cette prophétie se trouve à la page 63, du huitième volume de la première édition de la *Correspondance de Napoléon Ier*.

N'est-elle pas étrange ?

Toucher le point Maurice.

GALERIE CANADIENNE

M. STANISLAS COTÉ

La deuxième conférence donnée au Cercle Ville-Marie a pour sujet : *Patriotisme et travail*. Certes, pas un homme ne pouvait mieux incarner ces deux idées que M. Stanislas Coté, dont nous donnons le portrait, et qui est connu très favorablement dans notre monde littéraire.

M. Coté est né le 25 septembre 1846, dans la petite ville de Saint-Jean, P.Q. Après avoir fréquenté les écoles élémentaires de sa place natale, il fit une partie de ses études classiques au collège de Montréal, où il eut comme professeur de rhétorique M. l'abbé Rousseau. Coïncidence curieuse, le maître et l'élève se rencontrent aujourd'hui, dans une joute oratoire, sur la même scène.

M. Coté continua ses études au collège des Jésuites, sous le R. P. Mazzini. Il eut pour compagnons de classe le directeur du Cercle Ville-Marie, M. l'abbé Bédard, M. le juge Dubuc et Louis Riel. En 1867, il commença à suivre les cours de droit de l'université Victoria, et fit sa cléricature sous MM. Joseph et Onézime Loranger.

Admis au barreau en 1870, il abandonna bientôt la toga pour se livrer à la littérature qui avait pour lui les attraites de l'amante. Ses premiers essais furent publiés dans l'*Opinion Publique*. Trois ans plus tard il remplaçait M. Jobson comme secrétaire-trésorier de la corporation de St-Jean. Mais l'année 1881 le vit revenir dans la métropole canadienne, pour prendre part à la rédaction du *Monde* qui venait d'être transformé par M. Fred. Houde.

Il tint la plume jusqu'au moment où son rédacteur en chef, le distingué journaliste que nous venons de nommer, se trouvant dans l'obligation de parler contre ses idées, préféra briser sa plume.

C'est alors que M. Coté entra au *Moniteur du Commerce*, aujourd'hui dirigé par M. F. D. Shallow, un autre enfant de Saint-Jean d'Iberville. En 1888, il succéda à M. Chs. Savary, de regrettable mémoire, comme rédacteur en chef.

M. Coté se crut des épaules assez fortes pour supporter les charges énormes qui lui incombèrent et les événements ont prouvé qu'il n'avait pas eu tort.

Entre temps il fit partie de l'Union des Commis-Marchands, devint membre honoraire de la Société des Marchands-Détailleurs, et membre de "l'Union Catholique."

Tout cela ne l'empêcha pas de donner à droite et à gauche des articles d'utilité pratique. Ses lecteurs nombreux et reconnaissants sont là pour témoigner du fait.

Fils et petit-fils de marins, habitué de bonne heure au travail ardu, il a su se multiplier et faire honneur à notre race qui lui doit une reconnaissance non banale. Conférencier de premier ordre, surtout lorsqu'il s'agit d'économie politique, au point de vue canadien, il a su, un des premiers, donner à notre population intelligente le goût de cette science qu'il voudrait voir étudiée par tous nos jeunes gens.

Franc et sans dol, rien ne l'arrête lorsqu'il s'agit de proclamer hautement ce qu'il croit être vrai.

Canadien avant tout, il fait des vœux pour que ses compatriotes sortent de l'apathie où ils sem-

blent se complaire et qu'ils entrent dans la voie des progrès modernes. Pour cela, il se dévoue et est prêt à s'employer pour donner à la jeunesse les moyens pratiques et sérieux d'y parvenir.

J. Massicotte

CARNET DU "MONDE ILLUSTRÉ"

Le MONDE ILLUSTRÉ accuse réception d'une petite plaquette venue de Paris, et où il y a de l'esprit tout plein. C'est une amusante satire, en dix sonnets, contre la fameuse altercation Constans-Laur, et c'est signé Jules Blancard. Merci.

* *

Par suite d'une exigence de mise en page qu'a provoquée un retard inattendu, nous nous voyons forcés de mettre à part la biographie de M. Coté, due à la plume habile de notre collaborateur, M. Massicotte ; elle se rattache pourtant aux deux autres, ainsi que nos lecteurs le jugeront aisément.

* *

Le Cercle Ville-Marie n'est jamais à bout de ressources pour satisfaire les gourmets de la littérature et du bon goût. On n'a pas encore fini de savourer les délices de sa dernière soirée du 21 avril, avec le R. P. Gaffre pour conférencier, que, cette semaine, il nous offre un nouveau régal du genre. Cela consiste en un triduum littéraire, véritable innovation chez nous, en l'honneur du deux cent cinquantième anniversaire de Montréal fondé. Chaque séance a son conférencier différent, et les trois conférenciers sont des mieux connus dans notre monde des lettres. Le premier soir, 18 mai, M. l'abbé Rousseau : *Le 18 mai 1642* ; deuxième soir, 19 mai, M. Stanislas Coté : *Le patriotisme et le travail* ; troisième soir, 20 mai, M. Louis Fréchette : *Types Québécois*. Voilà qui suffit pour attirer les amateurs en foule et maintenir la haute réputation de ce cénacle littéraire. Il y a, en plus, déclamations et musique ; c'est un festival complet et charmant.

Honneur à la jeunesse catholique du Cercle Ville-Marie qui a trouvé moyen de commémorer dignement cet événement remarquable de notre histoire !—J. St.-E.

UN OFFICIER ALLEMAND ASSASSIN

(Voir gravure)

La population de Coblenze, en Allemagne, a été vivement émue par un drame dont le héros est un officier de la garnison, M. de Salisch, lieutenant au 28^e régiment d'infanterie.

Cet officier et un de ses camarades avaient rencontré sur le pont du Rhin un négociant nommé Ferdinand Weimann.

Ce dernier et M. de Salich s'étaient pris de querelle, pendant les fêtes du Carnaval, au sujet d'une femme, et n'avaient pas cessé depuis de se témoigner l'un à l'autre une vive animosité.

Quand ils furent en présence sur le pont du Rhin, M. de Salisch interpella le négociant ; celui-ci lui répondit avec vivacité.

Quelques injures furent échangées.

Furieux, le lieutenant tira son sabre et s'élança vers M. Weimann.

Ce dernier leva alors sa canne pour en frapper son adversaire, mais il était trop tard.

Le sabre de M. de Salisch lui avait perforé le ventre.

Il s'affaissa et ne tarda pas à expirer.

Le compagnon du lieutenant, officier comme lui, avait assisté impassible à cette scène tragique, ne faisant rien pour empêcher le meurtre.

M. de Salisch s'est constitué prisonnier.